

L'eau douce, une ressource commune : facteur de division ou de rapprochement dans la relation israélo-palestinienne ?

Daniel Viard | Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts (H), auditeur de la 38^e session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

Note de l'auteur : Article établi sur la base d'éléments recueillis lors d'un passionnant voyage d'études en Israël et dans les Territoires palestiniens effectué du 18 au 23 mars 2012 avec l'Association IHEDN Région Paris-Île-de-France.

Comme l'a explicité le Consul général de France à Jérusalem, l'eau reste un sujet-clef dans les relations israélo-palestiniennes, au même titre que les questions des réfugiés palestiniens, de Jérusalem et de la sécurité. Même au cours des périodes d'*Intifada*, les deux parties n'ont jamais cessé de discuter du sujet de l'eau.

Après une brève présentation des ressources communes en eau douce, les approches palestinienne et israélienne de la gestion de l'eau seront examinées.

Ressources communes

La carte jointe ci-après, extraite des diapositives présentées par l'Autorité palestinienne de l'Eau (créée à la suite des accords d'Oslo II en 1995) montre les ressources communes :

- L'aquifère (ou la nappe phréatique) du littoral approvisionne la bande de Gaza et Israël. Sa surexploitation par les Palestiniens de Gaza atteint près de 200 % de sa capacité de renouvellement de 55 millions de m³ (55 MCM) par an ⁽¹⁾.

- Le grand aquifère « des montagnes », alimenté par les pluies qui tombent dans les Territoires palestiniens en Cisjordanie est drainé dans 3 directions : à l'Ouest vers le littoral d'Israël (70 % de ce sous-bassin est dans les Territoires palestiniens mais les Israéliens prélèvent 94 % de la ressource) ⁽¹⁾, au Nord vers la vallée israélienne de Jesreel en Galilée, à l'Est vers le Jourdain. D'après les accords d'Oslo, sur l'ensemble de l'aquifère, la quantité disponible exploitable par les Palestiniens est de 29 % de la ressource naturelle renouvelable, alors qu'elle est de 71 % pour les Israéliens ⁽¹⁾.



Bassins versants de la région israélo-palestinienne
(Source : Autorité palestinienne de l'Eau, 19 mai 2011)

- À l'Est, le Jourdain coule du Nord au Sud. En amont du lac de Tibériade, il est alimenté par 3 affluents venant respectivement du Liban, d'Israël et du Golan syrien. En aval du lac, il reçoit le Yarmouk qui vient de Syrie et quelques affluents venant de Jordanie, puis se jette dans la mer Morte. L'eau du Jourdain est inaccessible aux Palestiniens. Et 90 % de la partie ouest du bassin versant du Jourdain (représentant 30 % de la Cisjordanie en surface) est sous contrôle militaire israélien (Zone C) ².

À partir d'un pompage dans le lac de Tibériade en Galilée, un important conduit (le conduit national israélien), construit en 1964, transfère la majeure partie des eaux du Jourdain vers le littoral israélien puis le désert du Néguev. Le prélèvement est de l'ordre de 400 MCM par an.

Dans une approche globale de gestion des ressources en eau douce, il faut tenir compte, d'une part, des nouvelles ressources en eau douce produites par Israël, présentées plus loin et, des autres pays qui composent le bassin versant du Jourdain (Jordanie, Liban, Syrie), étant entendu qu'Israël et la Jordanie ont signé un traité de paix en octobre 1994, qui s'est traduit par des accords dans le domaine de l'eau du Jourdain et du Yarmouk.

La vision palestinienne de la gestion de l'eau

Les Palestiniens revendiquent le partage équitable des ressources communes, l'application du droit international pour l'accès de sa population aux ressources en eau de son propre territoire et une mise en œuvre plus équitable des accords d'Oslo II. Ils demandent un meilleur fonctionnement du Comité conjoint israélo-palestinien de l'eau (JWC), créé aussi lors des accords d'Oslo II. Ils souhaitent disposer de plus de liberté et de pouvoir de décision et demandent plus de transparence de la part des Israéliens.

Actuellement, la consommation totale annuelle d'eau par Israël (2 500 MCM) est 7 fois plus élevée que la consommation de la Palestine (330 MCM)

pour tous les usages domestique, industriel et agricole. Pourtant, Israël compte 7,2 millions d'habitants et les Territoires palestiniens 4 millions.

Pour les usages domestiques seulement, un Israélien consomme 280 l/jour et un Palestinien 60. Ceci situe les Israéliens au niveau des plus grands consommateurs d'eau européens. S'agissant des Palestiniens, on est en-dessous de la barre des 100 l/hab/jour considérée comme un minimum ⁽¹⁾.

Les Palestiniens soulignent leur totale dépendance d'Israël :

- Presque la moitié de l'eau consommée en Cisjordanie est fournie par Mekorot, l'entreprise israélienne de l'eau ; et cette part augmente et coûte de plus en plus cher aux Palestiniens. Il y a aussi les cas où Mekorot ne fournit plus d'eau dans un réseau et où un approvisionnement par camions citernes est encore plus coûteux.

- Les accords d'Oslo n'ont pas remis en cause les ordonnances militaires israéliennes : le 7 juin 1967, l'armée israélienne publie son ordonnance militaire n° 92, transférant toutes les ressources hydrauliques de la Cisjordanie et de Gaza sous autorité militaire ; le 19 novembre 1967, l'ordonnance militaire n° 158 impose l'obtention de permis pour tous les travaux hydrauliques ; le 19 décembre 1968, l'ordonnance militaire n° 291 déclare que toutes les ressources hydrauliques sont dorénavant la propriété de l'État, complétant ainsi la confiscation des puits privés ⁽³⁾.

- L'information n'est pas partagée : les Palestiniens n'arrivent pas à connaître les caractéristiques techniques des ouvrages israéliens, par exemple le débit et la profondeur de stations de pompage alimentant des implantations israéliennes (colonies de peuplement). De plus, les Israéliens peuvent pomper à plus de 1 500 m de profondeur, alors que les Palestiniens ne peuvent pas pomper à plus de 300 m ⁽³⁾.

- Le *JWC* agit plus « comme une instance par laquelle les autorités israéliennes contrôlent le développement du secteur palestinien de l'eau » ⁽¹⁾ que « comme un organisme de gestion partagée, encore moins » comme un organisme « de bassin » ⁽³⁾. Les autorisations de construire des ouvrages sont délivrées au compte-goutte ; un accord au niveau du *JWC* peut encore être rompu, après examen par les autorités civiles ou militaires israéliennes, de telle sorte que les réservoirs et les puits privés construits en zone C sans autorisation sont régulièrement détruits par l'armée israélienne.

- Enfin, il est difficile de gérer l'eau dans un territoire morcelé administrativement, avec les colonies israéliennes, le découpage des Territoires palestiniens en zones A, B et C, le positionnement de la ligne verte (frontière de 1949) et de la barrière (ou du mur) de sécurité et les limites géographiques naturelles (lignes de partage des eaux souterraines, limites des bassins versants).

La vision israélienne de la gestion de l'eau

Les Israéliens visent la maîtrise totale de leur approvisionnement en eau douce et en même temps, la sécurité de leur territoire. La vision sécuritaire d'Israël va bien au-delà de la seule sécurité de l'approvisionnement en eau douce : les Israéliens veulent se protéger notamment contre toute menace venant de l'Est ; ils veulent des « frontières défendables »⁽⁴⁾ et une profondeur stratégique que leur donne, d'une part, l'occupation du plateau du Golan et, d'autre part, le contrôle de la rive Ouest du bassin versant du Jourdain dans les Territoires palestiniens, classé presque intégralement en zone C, avec les eaux du fleuve Jourdain non accessibles aux Palestiniens, et l'implantation de nombreuses colonies. D'une manière générale, il faut ajouter le contrôle des hauteurs dominant la ligne verte, des abords surplombant Jérusalem et des crêtes en Cisjordanie.

En résumé, Israël veut pouvoir se défendre contre des menaces et des attaques conventionnelles et non conventionnelles (avec le contrôle de l'espace aérien et du spectre électromagnétique), la menace de tirs de roquettes et de mortiers, et la menace du terrorisme⁽⁴⁾.

Parallèlement les Israéliens développent de nouvelles ressources en eau, qui devraient à terme alléger la pression sur les ressources en eau renouvelables.

- D'abord, la récupération après traitement des eaux usées urbaines pour l'agriculture : Israël est le champion du monde de cette activité ; 75 % des eaux usées sont réutilisées pour l'agriculture, notamment dans le désert du Néguev et 50 % de l'agriculture israélienne utilise ces eaux. Il y a aussi la récupération d'eaux souterraines saumâtres pour l'agriculture, avec un éventuel dessalement (léger) préalable.

- Ensuite, l'importance croissante prise par le dessalement de l'eau de mer pour l'approvisionnement en eau potable. Une partie de cette eau peut même être remontée par pompage vers l'Est et alléger la pression existante sur l'utilisation des eaux souterraines des aquifères cisjordanien et sur le lac de Tibériade. Mais l'eau ainsi livrée est beaucoup plus chère (jusqu'à 6 fois) que si elle avait été pompée directement dans l'aquifère.

- Une série d'usines de dessalement couvre le littoral israélien, avec la dernière en construction à Sorek (près de Rishon, en-dessous de Tel-Aviv), qui sera la plus grande du monde, avec 150 MCM d'eau douce par an produite par le procédé d'osmose inverse.

- L'usine d'Ashqelon, à 10 km au nord de Gaza, a été construite en 2006 et produit 130 MCM par an, soit 16 % de l'eau potable d'Israël, hors approvisionnement de l'agriculture et de l'industrie. Véolia-Environnement détient 60 % des parts de la société VID qui gère l'usine.

- En 2020, toute l'eau pour les besoins domestiques (pour faire la cuisine, boire et se laver) d'Israël pourra venir des usines de dessalement.

Les Israéliens ont confiance en leur capacité d'innovation technique : ils s'appuient sur la recherche scientifique et la formation d'ingénieurs, notamment à l'Université technologique « Technion » près d'Haïfa. Des entreprises privées très dynamiques développent et exportent de nouveaux procédés et de nouvelles ressources.

*

**

Il existe un rapport de force totalement en faveur d'Israël pour la maîtrise de l'eau, qui s'accompagne malheureusement, pour l'instant, de la dégradation de la qualité de l'eau dans les Territoires palestiniens et à Gaza.

De part et d'autre, il y a des personnes compétentes : elles devront coopérer pour lutter ensemble contre cette dégradation (salinisation, augmentation du taux de nitrates). Il faudra améliorer l'assainissement dans les zones urbanisées, la qualité des eaux du Jourdain et le suivi de l'écosystème de la mer Morte. Les Territoires palestiniens devront sortir d'une situation qualifiée d'« *apartheid* » dans un rapport parlementaire français de décembre 2011 sur « la géopolitique de l'eau »⁽³⁾. *Apartheid* découlant d'un partage provisoire et inégal des ressources des seuls aquifères, ne tenant pas compte des évolutions démographiques. Tout est figé depuis Oslo II.

La France vise la construction d'un État palestinien. Malgré les difficultés signalées, elle considère que la politique de l'eau y contribue. Ce qui explique l'engagement de 80 millions d'euros pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement par l'Agence Française de Développement sur la période 1998-2010, soit 43 % de son portefeuille, dans une politique réaliste des petits pas.

L'adaptation au réchauffement climatique exigera aussi le développement de la coopération entre Israéliens et Palestiniens.

Enfin, la recherche d'une solution globale pour la répartition des ressources en eau, avec tous les pays concernés (Israël, Jordanie, Liban, Syrie et Territoires Palestiniens) est sûrement nécessaire.

Mais peut-on espérer qu'un jour la vision sécuritaire d'Israël puisse être conciliée avec l'approche palestinienne d'une gestion mieux partagée des eaux, compatible avec la création d'un État palestinien digne de ce nom ?

Ne peut-on pas plutôt craindre que l'énorme différentiel (quantitatif et qualitatif) de l'accès à l'eau des deux entités en conflit soit une source de blocage de la situation politique d'ensemble, Israël utilisant sa puissance régionale pour garder le contrôle du terrain et prendre l'eau là où elle se trouve, malgré le développement possible de nouvelles ressources en eau ?

Éléments de bibliographie

- (1) *Secteur Eau & Assainissement - présentation synthétique. Activités du groupe AFD (Agence Française de Développement) dans les Territoires Autonomes Palestiniens* ; non daté, 26 pages.
- (2) *Au bord du gouffre : les colonies israéliennes et leur impact sur les Palestiniens dans la vallée du Jourdain* ; document d'information Oxfam n° 160, 5 juillet 2012, 32 pages.
- (3) *La géopolitique de l'eau*, rapport d'information de l'Assemblée Nationale française n° 4070, déposé par la Commission des Affaires Étrangères, enregistré le 13 décembre 2011; pp. 109 à 131 sur « Le bassin jordanien ».
- (4) Freddy Eytan *et al.* : *Les revendications légitimes de l'État d'Israël pour une paix juste et viable* ; Jerusalem Center for Public Affairs, rédaction et édition française : F. Eytan, 2011, 114 pages.